

## CHARTRE D' IDENTITOVIGILANCE

Le Centre de Soins de Suite « Le Val Bleu » s'inscrit dans une démarche visant à sécuriser et améliorer la qualité des soins.

Lors de la pré-admission vous présentez à la secrétaire une pièce d'identité en cours de validité <sup>(1)</sup>. Elle en fait une photocopie qu'elle joint au dossier.

Après vous avoir informé <sup>(2)</sup> et avoir recueilli votre consentement, la secrétaire réalise une photographie faisant l'objet d'un traitement informatisé pour figurer à votre dossier.

La justification de l'identité est une étape nécessaire en vue de l'admission dans l'établissement.

Un affichage est réalisé dans les lieux d'accueil précisant la nécessité pour tous de justifier de son identité, patients comme professionnels.

Lors de l'admission vous êtes convoqué, attendu par l'équipe pluridisciplinaire.

Votre identité est confirmée au secrétariat lors de la remise des documents liés à la prise en charge, vous devez la préciser aux professionnels qui en font la demande, il en va de la sécurité de vos soins.

Le suivi quotidien du dossier patient par chaque professionnel et les réunions de synthèse hebdomadaires garantissent le parcours de soin et prémunissent contre les pertes de données.

Références et relations : Procédures 111 000 ; 112 000 ; 112 100 ; 114 000 ; 115 000 ; 122 000 ; 122 100 ; 123 000 ; 131 130 ; 131 140 ; 131 300 ; 131 500 ; 131 510 ; 131 520 ; 131 610 ; 131 620 ; 131 700 ; 131 800 ; 134 100 ; 530 120 ; 530 122.

(1) : Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de conduire, Carte de séjour ou de résident

(2) : Droit d'accès et de rectification conformément aux directives de la CNIL